**MALTRAITANCE ET MUTILATION D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES :**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS DE LA CMS**

UNEP/CMS/COP14/Doc.27.1.3/Rev.2

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques)*

PROJETS DE DÉCISIONS

**MALTRAITANCE ET MUTILATION D'OISEAUX MARINS DANS LES PÊCHERIES**

***À l'attention des Parties***

14.AA Les Parties riveraines du sud-ouest de l'océan Atlantique sont invitées à :

1. travailler avec leurs organismes de gestion des pêches pour déterminer les moyens de faire face à ce problème, qui a des conséquences néfastes sur les populations d'oiseaux marins ;
2. tout faire pour éviter que les individus appartenant à des espèces migratrices menacées et en danger soient blessés dans leurs zones économiques exclusives ;
3. faire rapport au Comité permanent lors de sa 57e session sur les progrès accomplis à cet égard.

14.BB Les autres Parties sont invitées à faire rapport au Conseil scientifique si, à l'avenir, un tel problème est porté à leur connaissance dans leur juridiction.

***À l'attention du Conseil scientifique***

14.CC Le Conseil scientifique est prié de continuer à suivre la question des mauvais traitements infligés aux oiseaux de mer dans les pêcheries au cas où d’autres cas de mutilation seraient portés à son attention.